

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT-MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 24 mai 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (F.M.B.Z KPMG Tunisie) et Mr Hichem BESBES.

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX****BILAN CONSOLIDE**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				<b>CAPITAUX PROPRES ( part du groupe)</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>							
				Capital social	15	39 938 746	39 938 746
Ecart d'acquisition	5	39 869	39 869	Réserves consolidées	16	21 709 234	20 385 769
Amortissements		(39 869)	(39 869)	Résultat consolidé de l'exercice	17	(1 215 795)	1 838 483
Immobilisations incorporelles	6	25 014 679	23 214 709			<b>60 432 185</b>	<b>62 162 998</b>
Amortissements		(21 737 013)	(20 500 841)	<b>INTERETS MINORITAIRES</b>			
Immobilisations corporelles	7	333 798 106	294 943 306	Parts des intérêts minoritaires/capitaux&réserves consolidées		19 537 014	19 762 226
Amortissements		(151 620 432)	(133 023 968)	Parts des intérêts minoritaires dans les résultats de l'exercice		903 175	962 907
Immobilisations financières	8	18 356 696	24 338 129	<b>TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>20 440 189</b>	<b>20 725 133</b>
Provisions		(4 149 617)	(3 396 233)				
				<b>PASSIFS</b>			
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>199 662 419</b>	<b>185 575 102</b>	<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Autres actifs non courants	9	6 827 113	6 960 131	Emprunts obligataires et bancaires	18	84 640 962	58 044 924
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>206 489 532</b>	<b>192 535 233</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>84 640 962</b>	<b>58 044 924</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Stocks	10	79 461 796	81 896 137	Fournisseurs et comptes rattachés	19	99 674 216	93 918 706
Provisions		(3 912 474)	(3 901 670)				
Clients et comptes rattachés	11	17 107 909	24 334 543	Autres passifs courants	20	37 849 498	37 185 186
Provisions		(3 690 442)	(3 097 574)				
Autres actifs courants	12	28 242 896	29 853 628	Concours bancaires et autres passifs financiers	21	98 539 144	98 018 198
Provisions		(840 924)	(702 291)				
Autres actifs financiers	13	455 672	464 173				
Liquidités et équivalents de liquidités	14	78 262 229	48 672 966	<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>236 062 858</b>	<b>229 122 090</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>195 086 662</b>	<b>177 519 912</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>320 703 820</b>	<b>287 167 014</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>401 576 194</b>	<b>370 055 145</b>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES&amp;DES PASSIFS</b>		<b>401 576 194</b>	<b>370 055 145</b>

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX****ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	22	561 012 829	545 520 382
Autres revenus d'exploitation		16 381 854	17 545 091
		<b>577 394 683</b>	<b>563 065 473</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises et autres achats conso	23	(435 064 557)	(428 592 897)
Achats d'approvisionnement consommés		(18 424 207)	(18 586 630)
Charges de personnel		(56 361 221)	(52 667 108)
Dotations aux amortissements et aux provision	24	(25 698 433)	(23 862 629)
Autres charges d'exploitation	25	(38 798 881)	(38 454 355)
		<b>(574 347 299)</b>	<b>(562 163 619)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			
		<b>3 047 384</b>	<b>901 854</b>
Charges financières	26	(9 083 448)	(7 231 548)
Produits financiers	27	7 122 682	7 801 939
Autres gains ordinaires	28	3 445 343	6 076 970
Autres pertes ordinaires		(1 236 508)	(261 287)
		<b>3 295 453</b>	<b>7 287 928</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</b>			
Impôts sur les bénéfices		(3 608 073)	(3 520 369)
		<b>(312 620)</b>	<b>3 767 559</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS</b>			
Autres pertes extraordinaires (cont. Conj)			(966 170)
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>			
		<b>(312 620)</b>	<b>2 801 389</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé		<b>(312 620)</b>	<b>2 801 389</b>
Intérêts minoritaires		<b>903 175</b>	<b>962 907</b>
Résultat net ( part du groupe)		<b>(1 215 795)</b>	<b>1 838 482</b>
Résultat par action		<b>-0,061</b>	<b>0,092</b>

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX****ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE****(présenté selon la méthode de référence)**

(Exprimé en dinar tunisien)

	<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
Encaissements reçus des clients	596 372 487	580 490 837
Encaissements reçus des autres débiteurs		4 913
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(556 710 101)	(563 826 962)
Intérêts payés	(8 729 780)	(6 804 790)
Intérêts reçus	1 734 848	1 027 107
Autres flux liés à l'exploitation	(1 997)	(6 626)
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>32 665 457</b>	<b>10 884 479</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(44 801 622)	(24 547 661)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(1 396 000)	(1 889 500)
Encaissement provenant de la cession d'immob financières	10 677 436	29 525 700
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	6 949 826	5 981 559
Encaissements Intérêts, dividendes et jetons de présenc	3 272	631 123
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.</b>	<b>(28 567 088)</b>	<b>9 701 221</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes et autres distributions	(1 751 127)	(8 121 181)
Encaissements provenant des augmentations du capital		410 470
Encais.provenant des emprunts& billets de trésorerie	48 559 953	32 500 000
Remboursement d'emprunts& billets de trésorerie	(15 206 261)	(25 150 361)
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.</b>	<b>31 602 565</b>	<b>(361 072)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>35 700 934</b>	<b>20 224 628</b>
Trésorerie au début de l'exercice	(4 379 257)	(24 603 885)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	31 321 677	(4 379 257)

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**  
**SNMVT-MONOPRIX**

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

**1. PRESENTATION DES SOCIETES CONSOLIDEES**

La société mère, société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis – SNMVT, est une société anonyme dont l'activité principale est le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises et de tous produits.

La SNMVT MONOPRIX détient une participation directe de 99,96% du capital de la SGS TOUTA dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples,

La SNMVT-MONOPRIX détient également une participation directe de 98,73% du capital de la société MONOGROS dont l'activité est principalement l'approvisionnement des points de vente MONOPRIX.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 43,008% au capital de la société Immobilière MONOPRIX « SIM » dont l'activité est la promotion immobilière.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 68,25% au capital de la Société de développement Agricole et de Matière Transformée de Monoprix « MMT » dont l'activité principale est la réfrigération, la congélation, la transformation et le conditionnement de viande, de produit agricole ou de pêche.

La participation de la SNMVT dans la société « GEMO » est de 50%. La GEMO, contrôlée conjointement avec une autre société, assure la réalisation de services d'approvisionnement pour le compte de MONOPRIX. Cependant, depuis l'exercice 2010, la société GEMO est une société en veilleuse et n'a assuré aucune prestation au profit de la SNMVT.

La SNMVT a racheté en juin 2009, les 99,99% du capital de la société Tunisian Shopping Spaces - TSS dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples.

La SNMVT a participé à hauteur de 50,02% du capital de la société « SNMVT INTERNATIONAL » société de service partiellement exportatrice.

La SNMVT a participé à hauteur de 50% du capital de la société « UNITED DECS » société de commerce international.

La SNMVT-MONOPRIX a racheté en 2015 directement 10% du capital de la société de promotion immobilière « STONE HEART » et elle détient les 90% restant indirectement par ses filiales la SIM (48,6%) et la SGS (41,4%).

## **2/ METHODES DE CONSOLIDATION UTILISEES ET PERIMETRES DE CONSOLIDATION**

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes:

- L'intégration globale : Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées. Les capitaux propres et le résultat sont ensuite répartis entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires minoritaires, en contre-partie de l'élimination du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

Cette méthode est appliquée aux sociétés contrôlées d'une manière exclusive par le groupe.

- L'intégration proportionnelle: Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes des entreprises consolidées. A cet effet, l'intégration des éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entreprise sous contrôle conjoint ne s'effectue qu'au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entreprise détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires directs. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

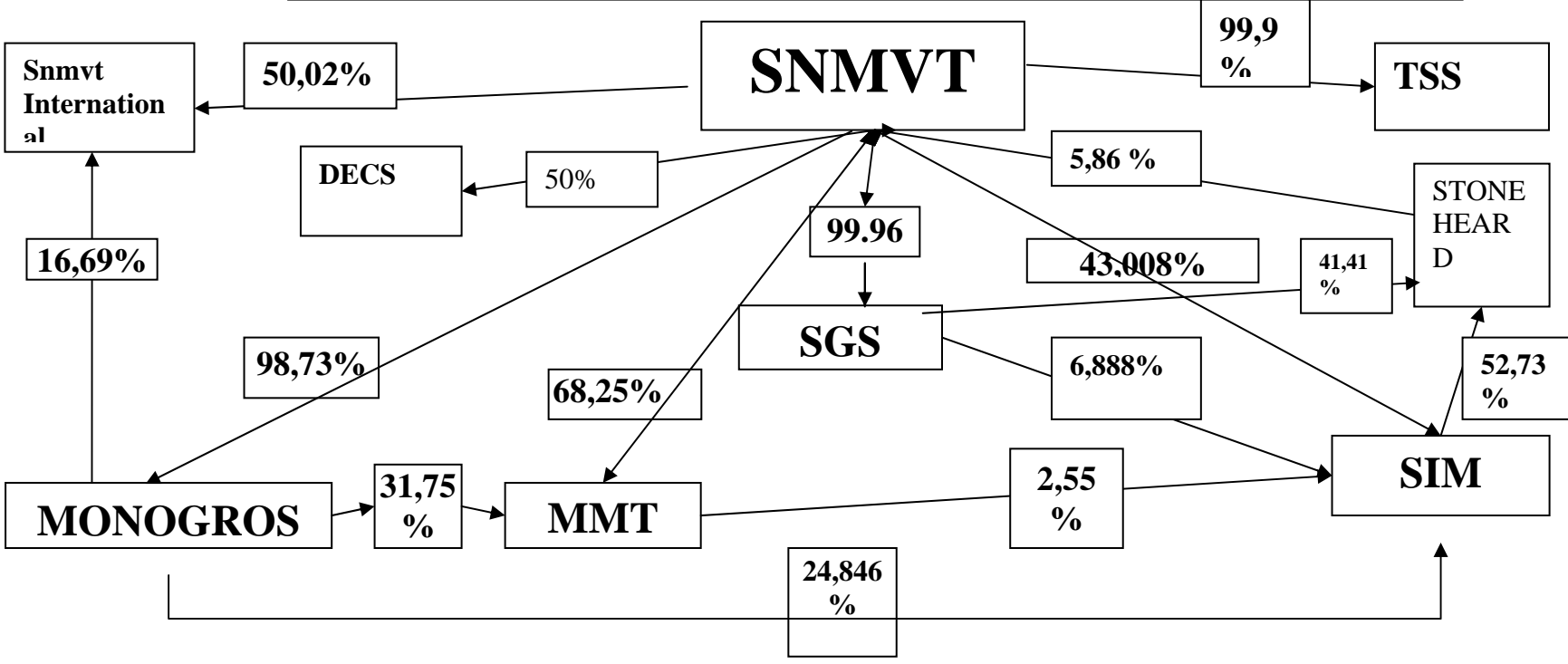
Cette méthode est appliquée aux sociétés placées sous un contrôle conjoint.

- La mise en équivalence: Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice. Les opérations et comptes entre la société mise en équivalence et les autres entreprises consolidées sont au préalable éliminées.

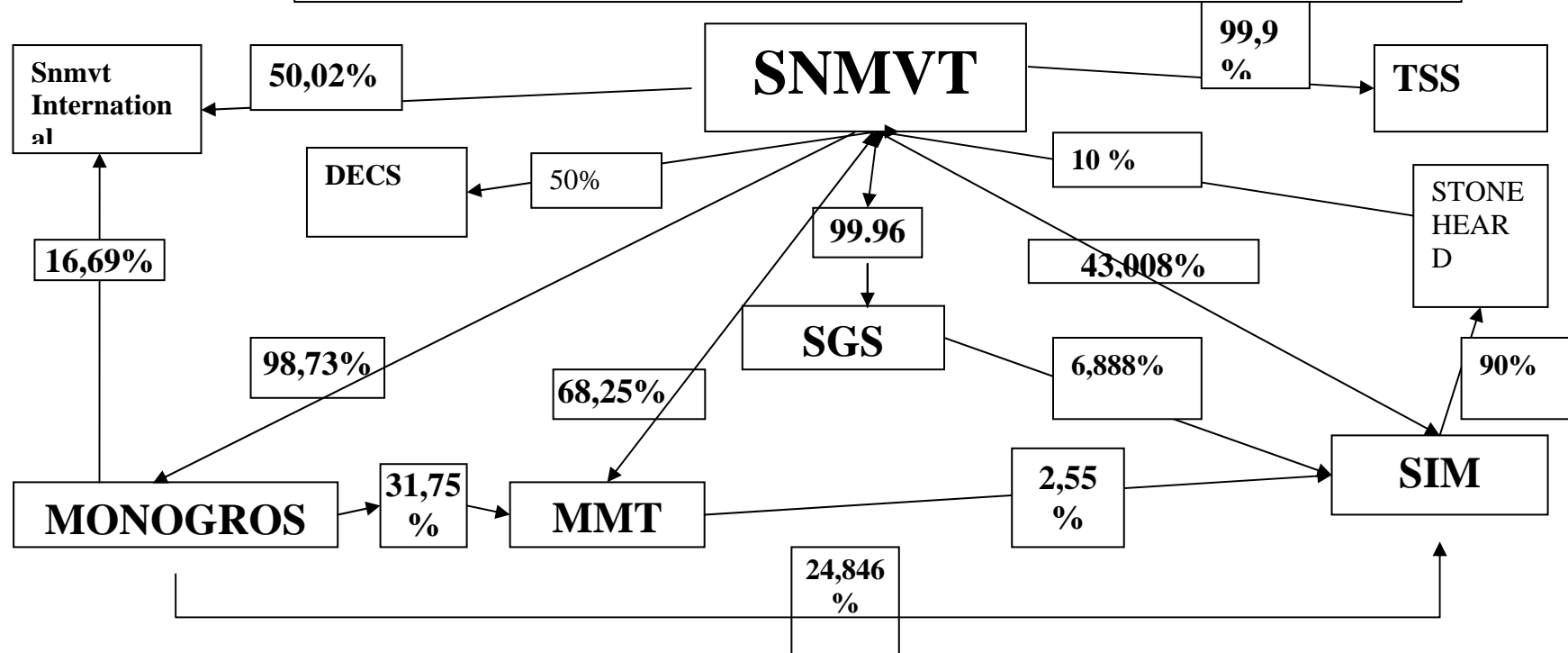
Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable.

### **3. Le tableau suivant détaille le périmètre et les méthodes de consolidation retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés de la SNMVT-MONOPRIX.**

**Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2017**



Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2016





Au 31 décembre 2017

<b>Société</b>	<b>Secteur</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>Qualification</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>% d'intérêts</b>
<b>SNMVT</b>	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
<b>STONE HEART</b>	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	87,84%
<b>MMT</b>	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
<b>SGS</b>	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
<b>MONOGROS</b>	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
<b>SIM</b>	Promotion immobilière	76,97%	Filiale	Intégration globale	76,97%
<b>TSS</b>	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
<b>SNMVT INTERNATIONAL</b>	Prestation de services	50,02%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
<b>UDECS</b>	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

Au 31 décembre 2016

<b>Société</b>	<b>Secteur</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>Qualification</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>% d'intérêts</b>
<b>SNMVT</b>	commerce de détail	100%	Mère	Intégration globale	100%
<b>STONE HEART</b>	Promotion immobilière	100%	Filiale	Intégration globale	78,93%
<b>MMT</b>	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
<b>SGS</b>	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
<b>MONOGROS</b>	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
<b>SIM</b>	Promotion immobilière	76,97%	Filiale	Intégration globale	76,97%
<b>TSS</b>	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
<b>SNMVT INTERNATIONAL</b>	Prestation de services	50,02%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-
<b>UDECS</b>	Prestation de services	50%	Filiale	Exclue selon note 4.6	-

#### **4. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE**

Les états financiers consolidés sont préparés en conformité aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que spécifiés notamment par la norme comptable générale (NCT1) et les normes comptables de consolidations (NC35, NC 36, NC37 et NC38).

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers consolidés sont résumées ainsi :

##### **4.1 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine en retenant le coût historique.

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Par dérogation à ce principe les immobilisations corporelles de la société SAHARA CONFORT – « TSS » et en particulier les terrains de la société ont fait l'objet d'une réévaluation libre. Le différentiel de valorisation a été porté au niveau des capitaux propres de cette dernière.

##### **4.2 Titres de participation**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale.

##### **4.3 Traitement de la prise de contrôle de la société SGS**

La prise de contrôle de la société SGS réalisée en août 2003, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur préconisée par la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises NC38. Selon cette méthode, le coût d'acquisition et les actifs (y compris les fonds de commerce) et passifs de la SGS ont été évalués à leur juste valeur. L'écart d'acquisition négatif dégagé suite à cette méthode et conformément au paragraphe 35 de la norme NC38, est venu en diminution de l'évaluation des fonds de commerce dont la valeur a été réduite d'égal montant.

##### **4.4 Traitement des écarts de première consolidation**

Les écarts de première consolidation, déterminés à la date de chaque acquisition, par la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée, ont été, compte tenu de leur caractère peu significatif, totalement amortis au cours de l'exercice 2005.

##### **4.5 Dates de clôture**

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés intégrées globalement arrêtés au 31 décembre.

#### 4.6 Filiales exclues de la consolidation

Les filiales SNMVT INTERNATIONAL et UNETED DECS, contrôlées respectivement à hauteur de 50,02% et 50% ont été exclues en 2015 du périmètre de consolidation, et ce conformément au paragraphe 11 (b) de la norme comptable 35 du système comptable des entreprises qui exclut toute filiale soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la mère.

En effet, ces deux filiales, qui travaillaient exclusivement pour les deux sociétés installées en Lybie dont les deux uniques magasins ont été fermés depuis janvier 2015 en raison de la détérioration des conditions sécuritaire que connaît ce pays depuis la révolution et particulièrement depuis début 2015, ont vu leurs activités totalement arrêtées, y compris les programmes prévisionnels de développement par l'ouverture progressive de plusieurs nouveaux magasins.

#### 5. Ecart d'acquisition

Ce compte correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors des prises de contrôle successifs par la SNMVT des filiales MONOGROS et la SIM, ainsi que les écarts d'acquisition dégagés suite aux participations aux différentes augmentations du capital des sociétés SIM. Ces écarts et compte tenu de leur caractère peu significatif, ont été totalement résorbés durant l'exercice 2005 et les exercices de leur constatation. Ce compte se détaille comme suit:

#### 5. Ecart d'acquisition

Ce compte correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors des prises de contrôle successifs par la SNMVT des filiales MONOGROS et la SIM, ainsi que les écarts d'acquisition dégagés suite aux participations aux différentes augmentations du capital des sociétés SIM. Ces écarts et compte tenu de leur caractère peu significatif, ont été totalement résorbés durant l'exercice 2005 et les exercices de leur constatation. Ce compte se détaille comme suit:

	<u>2 017</u>	<u>2 016</u>
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la SIM	83 980 -	83 980 -
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de MONOGROS dans la SIM	(63 922) -	(63 922) -
Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation de la SNMVT dans la MONOGROS	19 811 -	19 811 -
Total des écarts d'acquisition	<b>39 869</b>	<b>39 869</b>
A déduire amortissement des écarts d'acquisition	<b>(39 869)</b>	<b>(39 869)</b>
Total des écarts d'acquisition nets	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>6. Immobilisations incorporelles</b>	<b><u>2 017</u></b>	<b><u>2 016</u></b>
Logiciels informatiques	6 831 730	4 483 143
Fonds de commerce SNMVT	3 586 196	3 586 196
Fonds de commerce SGS	298 560	298 560
Fonds de commerce SIM	1 344 796	1 344 796
Fonds de commerce TSS	12 000	12 000
Fonds de commerce et good will de la SGS comptabilisés selon la méthode générale des justes valeurs	6.1 12 838 300	12 838 300
Immobilisations incorporelles en cours	103 097	651 714
	<b>25 014 679</b>	<b>23 214 709</b>
A déduire amortissement des logiciels	(4 210 879)	(3 098 346)
A déduire amortissement des fonds de commerce SNMVT	(3 032 478)	(2 908 839)
A déduire amortissement des fonds de commerce SGS	(298 560)	(298 560)
A déduire amortissement des fonds de commerce SIM	(1 344 796)	(1 344 796)
A déduire amortissement des fonds de commerce TSS	(12 000)	(12 000)
A déduire amortissement des fonds de commerce et good will comptabilisés selon la méthode générale de la juste valeur	(12 838 300)	(12 838 300)
	<b>(21 737 013)</b>	<b>(20 500 841)</b>
	<b>3 277 666</b>	<b>2 713 868</b>

### **6.1 Fonds de commerce et good will de la SGS**

La prise de contrôle exclusif de la SGS a été réalisée en août 2003 suite à l'acquisition par la SNMVT de 99,88% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur. Selon cette méthode, le coût d'acquisition, les actifs y compris les éléments incorporels (fonds de commerce), et les passifs de la société acquise la SGS, ont été évalués à leur juste valeur, estimée à partir de l'étude d'évaluation réalisée préalablement à cette prise de participation.

Les écarts d'évaluation constatés lors de cette première consolidation, n'ont pas pris en considération les impôts différés et ce en raison de l'objectif de continuation de l'exploitation des fonds de commerce des magasins acquis fixé par la SNMVT.

Des provisions ont été également inscrites pour tenir compte des corrections et des redressements des différentes rubriques comptables dont l'estimation a été basée particulièrement sur les conclusions de l'audit réalisé préalablement à la prise de contrôle de cette société et sur les états financiers corrigés établis. Ces provisions ont été déduites du résultat déficitaire dégagé par cette filiale au niveau de ses états financiers.

L'écart d'acquisition négatif restant après comptabilisation aux justes valeurs des actifs, fonds de commerce et des passifs, a été inscrit en diminution de la juste valeur attribuée aux éléments incorporels (fonds de commerce).

Le tableau suivant détaille les écarts d'évaluation:

<b>Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition</b>				
<b>POSTES COMPTABLES</b>	<b>Valeurs réévaluées (justes valeurs)</b>	<b>Valeurs comptables nettes</b>	<b>Ecart d'évaluation</b>	<b>Eléments déterminant l'écart d'acquisition</b>
Capitaux propres de la SGS au jour de la prise de participation				<b>2 261 715</b>
Terrain	1 248 715	456 654	792 061	
Construction	6 865 760	2 515 610	4 350 150	
Agencement et aménagement des constructions	1 652 525	606 756	1 045 769	
Fonds de commerce	18 170 000		18 170 000	
	<b>27 937 000</b>	<b>3 579 020</b>	<b>24 357 980</b>	<b>24 357 980</b>
Provision sur les stocks	(7 630 776)		(7 630 776)	
Provision sur les actifs	(202 210)		(202 210)	
Provision pour des charges d'exploitation	(2 310 651)		(2 310 651)	
Provision pour complément d'amortissement	(282 352)		(282 352)	
	<b>(10 425 990)</b>		<b>(10 425 990)</b>	<b>(10 425 990)</b>
Juste valeur des actifs et passifs acquis				<b>16 193 705</b>
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,88%)				<b>16 174 273</b>
A déduire le coût d'acquisition des titres de la SGS par la SNMVT				(10 842 573)
Ecart d'acquisition				<b>5 331 700</b>
Fonds de commerce diminué de l'écart d'acquisition	18 170 000		18 170 000	<b><u>12 838 300</u></b>

## 6.2 Prise de contrôle de la TSS

La prise de contrôle exclusif de la TTS a été réalisée en juin 2009 suite à l'acquisition par la SNMVT de 99,90% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur.

<b>Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition</b>				
<b>POSTES COMPTABLES</b>	<b>Valeurs réévaluées (justes valeurs)</b>	<b>Valeurs comptables nettes</b>	<b>Ecart d'évaluation</b>	<b>Eléments déterminant l'écart d'acquisition</b>
Capitaux propres de la TSS au jour de la prise de participation (le 26/6/2009)				<b>6 769 822</b>
capital				1 300 000
reserves				5 469 822
resultats reportés				
résultat période				
Capital non libéré				
Terrain	8 861 904	4 529 410	4 332 494	
Construction	4 787 136	4 787 136	0	
Agencement et aménagement des constructions	458 640	458 640	-0	
Matériel et outillage	358 100	358 100	0	
Matériel de transport	16 691	16 691	0	
Equipements de bureau	7 037	7 037	0	
Matériel informatique	59 013	59 013	0	
	<b>14 548 521</b>	<b>10 216 027</b>	<b>4 332 494</b>	<b>4 332 494</b>
Juste valeur des actifs et passifs acquis				<b>11 102 316</b>
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,994%)				<b>11 101 650</b>
				666
A déduire le coût d'acquisition des titres de la TSS par la SNMVT				(10 974 493)
Ecart d'acquisition				<b>127 157</b>

### 6.3 Prise de contrôle de la société STONE HEART

La prise de contrôle exclusif de la société STONE HEART a été réalisée en janvier 2015 suite à l'acquisition par la SNMVT et la SIM de la totalité des parts composant son capital social. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur.

<b>Détermination des justes valeurs des éléments actifs et passifs et détermination de l'écart d'acquisition</b>				
<b>POSTES COMPTABLES</b>	<b>Valeurs réévaluées (justes valeurs)</b>	<b>Valeurs comptables nettes</b>	<b>Ecart d'évaluation</b>	<b>Eléments déterminant l'écart d'acquisition</b>
Capitaux propres de la STE STONE HEARD au jour de la prise de participation (le 26/6/2009)				<b>1 419 340</b>
capital				1 415 000
reserves				4 340
Terrain	6 499 260	1 418 600	5 080 660	
	<b>6 499 260</b>	<b>1 418 600</b>	<b>5 080 660</b>	<b>5 080 660</b>
Juste valeur des actifs et passifs acquis				<b>6 500 000</b>
Quote part de la SNMVT dans la juste valeur (99,994%)				<b>6 500 000</b>
				0
A déduire le coût d'acquisition des titres de la TSS par la SNMVT				(6 500 000)
Ecart d'acquisition				<b>0</b>

## ***7. Immobilisations corporelles et incorporelles***

Les tableaux des pages suivantes permettent d'analyser les immobilisations et amortissements par société, et les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles au titre de l'exercice 2017.



**TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIETE DES VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2017**

	SNMVT- MONOPRIX	SGS	Ecart de réévaluation SGS	MONOGROS	SIM	MMT	STONE HEART	Ecart de réévaluation SH	TSS	Ecart de réévaluation TSS	VALEUR BRUTE TOTALE
<b>Immobilisations Corporelles</b>											
Terrain	3 794 059	345 868	792 061		19 484 125	1 960 153	1 418 600	5 080 660	4 529 410	4 332 494	41 737 430
Construction	7 848 405	11 453 513	4 350 150	26 000	22 583 564	0	3 321 276		6 701 430		56 284 339
Agencements, aménag. des constructions	10 681 533	539 766	1 045 769	1 301 925	4 367 080	405 856	0		1 304 664		19 646 592
Matériel et Outillage	90 506 920	711 666		5 124 934	5 585	5 472 795	0		1 583 477		103 405 378
Petit matériel et outillage	3 273 075	0		44 289	645	126 525	0		0		3 444 534
Matériel de Transport de personnes	37 734	250 000		2 218 542	266 753	0	0		0		2 773 028
Matériel de Transport de biens	0	0		8 855 854	0	2 400 749	0		249 454		11 506 057
Equipement de bureau	805 594	1 185 269		749 291	248 984	62 228	0		37 688		3 089 052
Matériel informatique	2 740 615	6 112		12 026 224	1 186	7 935	0		220 306		15 002 378
Agencement, aménag. divers	46 391 165	2 143 899		8 080 200	1 403 131	5 116 306	0		0		63 134 700
Immobilisations en cours	2 334 557	68 971		561 495	5 065 613	970 143	4 068 513		40 979		13 110 271
Avances immobilisations en cours	307 847	0		0	231 499	125 000			0		664 345
	<b>168 721 504</b>	<b>16 705 062</b>	<b>6 187 980</b>	<b>38 988 753</b>	<b>53 658 164</b>	<b>16 647 688</b>	<b>8 808 389</b>	<b>5 080 660</b>	<b>14 667 408</b>	<b>4 332 494</b>	<b>333 798 106</b>

**TABLEAU D'ANALYSE PAR SOCIETE DES AMORTISSEMENTS CUMULES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31 DECEMBRE 2017**

	SNMVT- MONOPRIX	SGS	Ecart de réévaluation SGS	MONOGROS	SIM	MMT	STONE HEART		TSS		VALEUR BRUTE TOTALE
<b>Immobilisations Corporelles</b>											
Construction	7 266 757	6 893 140	3 135 733	26 000	8 356 092	0	110 709		3 023 869		28 812 300
Agencements, aménag. des constructions	2 809 941	539 436	1 045 769	531 663	2 065 732	73 517	0		1 300 304		8 366 361
Matériel et Outillage	50 760 303	691 228		4 351 664	5 495	1 542 103	0		1 583 436		58 934 229
Petit matériel et outillage	666 567	0		13 834	634	67 677	0		0		748 712
Matériel de Transport de personnes	34 799	250 000		1 592 864	174 119	0	0		0		2 051 781
Matériel de Transport de biens	0	0		7 189 605	0	959 934	0		249 454		8 398 993
Equipement de bureau	515 859	946 567		587 955	130 533	23 148	0		37 688		2 241 749
Matériel informatique	2 582 247	6 112		9 368 237	1 186	7 627	0		220 306		12 185 715
Agencement, aménag. divers	20 754 454	1 604 343		5 682 187	811 199	1 028 409	0		0		29 880 592
	<b>85 390 925</b>	<b>10 930 825</b>	<b>4 181 502</b>	<b>29 344 010</b>	<b>11 544 989</b>	<b>3 702 415</b>	<b>110 709</b>	<b>0</b>	<b>6 415 057</b>	<b>0</b>	<b>151 620 432</b>

**7.1 Immobilisations corporelles et Immobilisations incorporelles**

**DOTATION 2017**

	Valeur brute au 1/1/2017	Rééval au juste valeur / SGS ET TSS	Rééval au juste valeur / TSS	Rééval au juste valeur / STONE HEART	Acquisitions 2017	Régularisation 2017	Cession 2017	Valeur brute au 31/12/2017	Amortissem. Cumulé 1/1/2017	Amort de + valeurs SGS EXERCICES 2003 à 2017	Dotations 2017	Amort de + valeurs EXERCICE 2017 'juste valeur / SGS	Réglu 2017	Cession 2017	Amortissem. Cumulé 2017	Valeur nette au 31/12/2017
<b>Immobilisations Corporelles</b>																
Terrain	32 867 536	792 061	4 332 494	5 080 660	0	1 048 760	-2 384 082	41 737 430								41 737 430
Construction	48 697 146	4 350 150			3 329 444	0	-92 402	56 284 339	23 718 147	2 918 226	1 983 282	217 508	0	(24 863)	28 812 300	27 472 039
Ag. aménag. Const.	12 179 568	1 045 769			5 324 172	1 097 083	0	19 646 592	6 259 927	1 045 769	1 060 665		0	-0	8 366 361	11 280 231
Matériel et Outillage	90 845 079	0	0		9 819 084	2 741 215	0	103 405 378	51 563 622	0	7 370 607	0	0	-0	58 934 229	44 471 150
Petit Matériel et Outillage	1 549 373	0	0		1 486 413	408 749	0	3 444 534	360 146	0	388 566	0	0	-0	748 712	2 695 823
Mat Transp person.	2 978 507	0	0		42 822	1 501	(249 802)	2 773 028	1 853 490	0	265 571	0	0	(67 280)	2 051 781	721 247
Mat Transp biens	10 614 592	0	0		696 864	667 943	(473 341)	11 506 057	7 809 499	0	1 058 085	0	0	(468 591)	8 398 993	3 107 064
Equipement bureau	2 878 180	0	0		192 268	18 604	-0	3 089 052	1 959 903	0	281 846	0	0	-0	2 241 749	847 303
Mat informatique	13 115 425	0	0		1 545 599	341 353	-0	15 002 378	11 025 449	0	1 160 266	0	0	0	12 185 715	2 816 663
Agenc. amén. divers	54 153 907	0	0		7 994 050	1 009 555	(22 812)	63 134 700	24 509 790	0	5 370 802	0	0	0	29 880 592	33 254 108
Immob en cours	8 798 511	0	0		13 712 239	(9 400 479)	-0	13 110 271	0	0	0	0	0	0	0	13 110 271
Avance Immob en cours	664 345	0	0		0	0	0	664 345	0	0	0	0	0	0	0	664 345
	<b>279 342 171</b>	<b>6 187 980</b>	<b>4 332 494</b>	<b>5 080 660</b>	<b>44 142 955</b>	<b>(2 065 716)</b>	<b>(3 222 439)</b>	<b>333 798 106</b>	<b>129 059 973</b>	<b>3 963 994</b>	<b>18 939 691</b>	<b>217 508</b>	<b>0</b>	<b>(560 734)</b>	<b>151 620 432</b>	<b>182 177 674</b>
<b>Immobilisations Incorporelles</b>																
Logiciels informa.	4 483 143	0	0		1 033 959	1 314 629	0	6 831 730	3 098 346		1 112 533		0	0	4 210 879	2 620 851
Fonds de cce	5 241 553	12 838 300	0		0	0	0	18 079 853	4 564 195	12 838 300	123 639	0	0	0	17 526 134	553 719
Immob incorp en cours	651 714	0	0		640 502	-1 189 119	0	103 097	0		0		0	0	0	103 097
	<b>10 376 409</b>	<b>12 838 300</b>	<b>0</b>		<b>1 674 461</b>	<b>125 510</b>	<b>0</b>	<b>25 014 679</b>	<b>7 662 541</b>	<b>12 838 300</b>	<b>1 236 172</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 737 013</b>	<b>3 277 666</b>

<b>8. Immobilisations Financières</b>	<b><u>2 017</u></b>	<b><u>2 016</u></b>
Titres de participation	12 731 643	18 760 952
Avances sur participation	3 778 500	3 778 500
Prêts à plus d'un an	575 848	575 848
Dépôts et cautionnements	1 270 705	1 222 829
	<b>18 356 696</b>	<b>24 338 129</b>
A déduire les provisions sur les titres de participations	(3 573 894)	(2 820 510)
A déduire les provisions sur les Prêts TSS	(575 723)	(575 723)
	<b>(4 149 617)</b>	<b>(3 396 233)</b>
	<b>14 207 079</b>	<b>20 941 896</b>
<b>9. Autres actifs non courants</b>	<b><u>2 017</u></b>	<b><u>2 016</u></b>
Frais préliminaires MMT	77 621	189 968
Frais préliminaires MGS	838 074	1 252 611
Frais préliminaires SIM	260 283	416 872
Frais préliminaires SNMVT	5 557 010	5 045 511
Frais préliminaires STONE HEART	828	55 169
Charges à répartir MGS	93 297	-
	<b>6 827 113</b>	<b>6 960 131</b>
<b>10. Stocks</b>	<b><u>2 017</u></b>	<b><u>2 016</u></b>
Stocks de marchandises	78 307 810	80 963 258
Travaux en cours	49 742	49 742
Stocks des consommables	1 104 244	883 137
	<b>79 461 796</b>	<b>81 896 137</b>
Provisions sur les marchandises	(3 912 474)	(3 901 670)
	<b>75 549 322</b>	<b>77 994 467</b>
<b>11. Clients et comptes rattachés</b>	<b><u>2 017</u></b>	<b><u>2 016</u></b>
Clients et comptes rattachés	16 499 425,000	23 852 715
Clients douteux	608 484,000	481 828
	<b>17 107 909,000</b>	<b>24 334 543</b>
Provisions sur clients et les comptes rattachés	(3 690 442,000)	(3 097 574)
	<b>13 417 467,000</b>	<b>21 236 969</b>
<b>12. Autres actifs courants</b>	<b><u>2 017</u></b>	<b><u>2 016</u></b>

Fournisseurs, emballage à rendre		750 064
Personnel	775 815	805 616
Etat et collectivités publiques, AP ET IS à reporter	14 937 259	11 603 811
Etat et collectivités publiques, RS effectuées par des tiers	290 957	2 935 542
Etat, impôts différés	1 003 613	1 145 532
Etat et collectivités publiques, TVA à reporter	2 622 075	2 003 071
Etat et collectivités publiques, TFP à reporter	-	-
Débiteurs divers	2 044 069	8 519 555
Charges constatées d'avance	4 408 960	1 325 355
Produits à recevoir et produits constatés d'avance	148 805	523 692
Compte d'attente	1 363 373	241 390
	<b>27 594 926</b>	<b>29 853 628</b>

Provisions sur les autres actifs	(840 924,000)	(563 657)
	<b>26 754 002</b>	<b>29 289 971</b>

***13. Autres actifs financiers*** **2 017** **2 016**

Titre de placement		-
Prêts et autres actifs financiers	455 672	464 173
	<b>455 672</b>	<b>464 173</b>

***14. Liquidités et équivalents de liquidités*** **2 017** **2 016**

Placements courants	50 212 797	31 393 670
Chèques à encaisser	6 886 415	3 403 791
Banques	15 405 195	10 345 735
Caisses	5 757 822	3 529 770
	<b>78 262 229</b>	<b>48 672 966</b>

***15. Capital social***

Le capital social de la société consolidante la SNMVT de 39 938 746 dinars, représenté par 19 969 373 actions de 2 dinars de nominal. .

***16. Réserves consolidées*** **2 017** **2 016**

Quote-part du groupe dans les réserves consolidées	21 709 234	20 385 769
	<b>21 709 234</b>	<b>20 385 769</b>

<b>17. Résultats consolidées</b>	<b><u>2 017</u></b>	<b><u>2 016</u></b>
Quote-part du groupe dans les résultats consolidés des filiales	(1 215 795)	1 838 483
	<b>(1 215 795)</b>	<b>1 838 483</b>
<b>18. Emprunts obligataires et emprunts bancaires</b>	<b><u>2 017</u></b>	<b><u>2 016</u></b>
Emprunts bancaires	84 625 758	58 044 924
Autres dettes à plus d'un an	15 204	
	<b>84 640 962</b>	<b>58 044 924</b>
<b>19. Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b><u>2 017</u></b>	<b><u>2 016</u></b>
Fournisseurs d'exploitation	43 092 385	18 850 586
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	42 392 831	52 429 734
Fournisseurs d'investissement	2 196 505	623 442
Fournisseurs d'investissement, effets à payer	2 342 090	9 525 290
Fournisseurs retenues de garantie et prorata	1 250 273	763 639
Fournisseurs, factures non parvenues	8 400 132	11 726 015
	<b>99 674 216</b>	<b>93 918 706</b>
<b>20. Autres passifs courants</b>	<b><u>2 017</u></b>	<b><u>2 016</u></b>
Clients créditeurs	3 128 850	1 881 255
Personnel	2 656 846	1 969 864
Etat, impôts et taxes	8 036 672	10 048 791
Comptes courants actionnaires	12 685	40 877
Créditeurs divers, CNSS	3 881 204	3 540 833
Créditeurs divers, assurances groupes	126 148	132 626
Autres créditeurs divers	1 528 175	1 927 219
Comptes de régularisation	9 535 969	9 324 902
Produits perçus d'avance	339 576	265 672
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation	8 603 373	8 053 147
	<b>37 849 498</b>	<b>37 185 186</b>
<b>21. Concours bancaires et autres passifs financiers</b>	<b><u>2 017</u></b>	<b><u>2 016</u></b>
Emprunts bancaires à moins d'un an	14 920 166	23 146 308
Billets de trésorerie	36 500 000	21 500 000
Emprunts, intérêts courus	251 022	319 668
Concours bancaires	46 867 956	53 052 222
	<b>98 539 144</b>	<b>98 018 198</b>

<b>22. Revenus</b>	<b><u>2 017</u></b>	<b><u>2 016</u></b>
Ventes des marchandises chez la SNMVT	558 507 185	532 840 185
Ventes des marchandises chez monogros	109 517	604 980
Ventes des marchandises chez MMT	1 807 295	642 646
Revenus chez SGS	30 800	30 396
Revenus chez SIM	558 032	11 402 175
	<b>561 012 829</b>	<b>545 520 382</b>

<b>23. Achats consommés</b>	<b><u>2 017</u></b>	<b><u>2 016</u></b>
Achats des marchandises consommées	435 064 557	428 592 897
	<b>435 064 557</b>	<b>428 592 897</b>

Les achats de la SNMVT auprès de la société Monogros pour 82 401 468 dinars et 96 068 381 dinars respectivement en 2017 et 2016 ont été annulés des achats consommés en contre partie des ventes .  
De même, les achats de la SNMVT auprès de la MMT pour 47 829 579 dinars et 41 215 560 dinars respectivement en 2017 et 2016 ont été annulés des achats consommés en contre partie des ventes .

<b>24. Dotation aux amortissements et résorptions</b>	<b><u>2 017</u></b>	<b><u>2 016</u></b>
Dotation amortissement des immobilisations incorporelles	1 260 954	1 044 479
Dotation amortissement des immobilisations corporelles	19 048 600	17 403 416
Dotation amortissement des écarts d'évaluation/actifs SGS	217 508	217 508
Dotation aux résorptions des autres actifs non courants	2 299 382	1 722 889
Dotation aux provisions clients, chèques et traites impayés	2 410 237	2 007 893
Dotation aux provisions sur les stocks	3 912 474	3 901 670
Dotation aux provisions sur les débiteurs divers	138 634	138 634
Dotation provision pour risques fournisseurs et d'exploitation	3 472 443	3 751 092
Dotation provision sur les titres de participation	753 384	684 253
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(3 901 670)	(2 675 540)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(1 844 519)	(1 781 806)
Reprises /provisions sur risques fournisseurs et d'exploitation	(2 068 994)	(2 551 859)

<b>25. Autres charges d'exploitation</b>	<b><u>2 017</u></b>	<b><u>2 016</u></b>
Locations et charges locatives	9 630 023	7 780 012
Entretien et réparation	10 369 178	9 629 500
Primes d'assurance	540 522	637 696
Autres services extérieurs	1 606 974	1 889 650
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	1 100 876	1 324 175
Frais de publicité et de publication	7 491 338	8 113 263
Frais de transport et transport sur achat	1 583 358	1 327 921

Voyages, déplacement et missions	2 039 673	3 558 658
Frais postaux et de télécommunication	709 874	840 160
Frais bancaires	1 128 407	779 719
Autres charges ordinaires	145 035	176 106
Impôts et taxes	2 453 623	2 397 495
	<b>38 798 881</b>	<b>38 454 355</b>

***26. Charges financières nettes*** **2 017** **2 016**

Intérêts des emprunts bancaires	4 957 445	4 492 562
Intérêts sur comptes courants bancaires	1 611 477	1 368 823
Intérêts sur billets de trésorerie	1 889 640	1 067 715
Pertes de change	622 822	319 166
Charges nettes / cession actions	41	16 259
Autres charges financières	2 023	-32 977
	<b>9 083 448</b>	<b>7 231 548</b>

***27. Produits financiers*** **2 017** **2 016**

Produits des comptes courants bancaires	108 799	62 941
Revenus des placements et bons de trésorerie	2 040 737	1 203 011
Dividendes	71	614 321
Plus values / cession valeurs mobilières	4 958 203	5 877 164
Gains de change	14 872	44 502
	<b>7 122 682</b>	<b>7 801 939</b>

***28. Autres gains ordinaires*** **2 017** **2 016**

Reprises provisions		
Produits nets sur cession immob	872 462	4 726 024
Autres gains ordinaires	2 572 881	1 350 946
	<b>3 445 343</b>	<b>6 076 970</b>

***29. Autres notes sur les états financiers consolidés***

L'impôt différé relatif à la marge interne réalisée par MONOGROS et incluse aux stocks de la SNMVT, a été déterminé sur la base du taux de 25% en 2017 et 2016. Aucun autre impôt différé n'a été retenu en raison de l'absence d'actifs significatifs non destinés aux exploitations courantes des sociétés incluses au périmètre de consolidation.

***30. Litiges en cours***

Durant l'exercice 2013, la SNMVT a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2017, l'affaire demeure devant les tribunaux judiciaires compétents.

**TUNIS, le 26 Avril 2018**

Messieurs les actionnaires de la Société  
Nouvelle Maison de la Ville de Tunis  
« S.N.M.V.T-MONOPRIX »  
1, rue LARBI ZARROUK  
2014 MEGRINE

**RAPPORT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR**  
**LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**



## **Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe « SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » , faisant ressortir un total bilan consolidé de 401 576 194 DT et un résultat déficitaire consolidé net global de 312 620 DT et qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2017, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

#### ***Existence et évaluation des stocks :***

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan consolidé ( Cf Note aux états financiers N°10) et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, et puis l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

### **Observation**

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'affaire en justice opposant la filiale Tunisian Shopping Spaces – « TSS » au ministère de l'équipement et de l'habitat à la suite d'une décision ministérielle prise en date du 24 mai 2010 relative à la saisie d'un terrain propriété de la filiale, qui demeure à ce jour en cours.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

### ***Rapport de gestion relatif au Groupe***

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe de l'exercice 2017 incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### ***Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve aux pages 7 et 8, fait partie intégrante de notre rapport.

### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la SNMVT- Monoprix et de ses filiales. A cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

**Hichem BESBES**

**F.M.B.Z KPMG Tunisie  
Kalthoum BOUGUERRA**

## **Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.